



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 4 février 2025 — N° 177**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 10 heures.

Moment de recueillement

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Boulet, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 88 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 88 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

#### *Adoption du principe*

M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, propose que le principe du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 82 est adopté.

**4 février 2025**

---

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 82 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 11 h 50, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

---

Les travaux reprennent à 13 h 40.

---

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Déclarations de députés**

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de saluer le projet socioprofessionnel Café-In de l'organisme Servio.

---

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la canne blanche.

---

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Brian Illick.

**4 février 2025**

---

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de partager une lettre du comité des usagers du 388.

\_\_\_\_\_

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner l'efficacité des interventions préventives d'Hydro-Québec dans la circonscription d'Argenteuil.

\_\_\_\_\_

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration, dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, afin de souligner le travail et l'engagement de citoyens de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce.

\_\_\_\_\_

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jo-Anne Donoghue.

\_\_\_\_\_

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le 250<sup>e</sup> anniversaire du siège du fort Saint-Jean.

\_\_\_\_\_

Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Bourdon.

\_\_\_\_\_

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Monique Vézina.

\_\_\_\_\_

4 février 2025

---

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de prévention du suicide.

\_\_\_\_\_

M. Drainville (Lévis) fait une déclaration afin de féliciter Mme Sylvie Héon, lauréate du Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération.

\_\_\_\_\_

À 13 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 04.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

Mme la présidente informe l'Assemblée qu'elle a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de la part de M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition. Cette demande porte sur les tarifs douaniers américains.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

À la lumière des critères qui découlent du Règlement et de la jurisprudence parlementaire, la présidence en vient aux constats suivants quant à la recevabilité de la demande.

Tout d'abord, la demande porte sur un sujet précis et d'une importance particulière. La jurisprudence a établi que le sujet doit concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une telle crise. Dans le cas présent, bien que la menace d'imposition de tarifs douaniers ait été dans l'actualité depuis un certain temps, cette menace était hypothétique jusqu'à sa concrétisation par le Président des États-Unis le 1<sup>er</sup> février dernier. En ce sens, la mise à exécution de la menace constitue une aggravation soudaine de la situation. Le Président des États-Unis a annoncé hier que ces tarifs seront suspendus pour un mois, mais cela ne rend pas l'enjeu moins important. Le Québec doit quand même se préparer à leur entrée en vigueur et la crise est toujours sérieuse.

4 février 2025

---

Il faut également que le sujet relève de la compétence de l'Assemblée. Cela est le cas ici, comme le démontre la jurisprudence traitant de débats d'urgence sous l'angle de mesures économiques étrangères ayant des impacts sur l'économie québécoise. En effet, bien qu'ils aient une dimension internationale et pancanadienne, les tarifs douaniers imposés par les États-Unis entraîneront des conséquences tangibles au Québec, qui dispose de nombreux moyens d'action financiers et commerciaux afin d'y répondre.

La présidence doit aussi se demander si le sujet ne peut ou n'aurait pu être discuté autrement. Elle doit considérer s'il a été abordé dans d'autres circonstances et les occasions prochaines de le faire. Il s'agit de la première journée où l'Assemblée siège depuis la mise à exécution de la menace des tarifs douaniers. C'est donc la première occasion dont l'Assemblée dispose pour réellement débattre de cet enjeu. Bien qu'une déclaration ministérielle portera sur ce sujet, il s'agit d'une procédure parlementaire distincte, avec un objectif différent, qui ne peut se faire qu'à l'initiative de l'Exécutif. Ce geste posé par l'Exécutif illustre néanmoins l'importance accordée à l'imposition de ces tarifs.

Le principal critère de recevabilité demeure l'évaluation de l'urgence de tenir un tel débat. Il faut que les circonstances soient exceptionnelles et le sujet d'une importance telle qu'il justifie l'interruption des travaux législatifs et il revient à la présidence d'interpréter ce critère. La présidence considère que la gravité de la situation est d'une telle ampleur qu'elle justifie la tenue d'un débat d'urgence. La population est en droit de s'attendre à une réaction des parlementaires et ces derniers doivent pouvoir s'exprimer sur ce sujet. Cela est d'autant plus vrai que la présidence a été informée que les parlementaires sont d'accord pour la tenue de ce débat d'urgence.

Pour toutes ces raisons, la demande de débat d'urgence formulée par le leader du deuxième groupe d'opposition est recevable.

### **Déclarations ministérielles**

M. Legault, premier ministre, fait une déclaration concernant les tarifs douaniers américains.

M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Mme Ghazal (Mercier) commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

4 février 2025

---

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, commente la déclaration au nom du troisième groupe d'opposition.

### Dépôts de documents

M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement transitoire.

(Dépôt n° 2204-20250204)

---

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, prolongée jusqu'en 2024;

(Dépôt n° 2205-20250204)

La stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029.

(Dépôt n° 2206-20250204)

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 201 concernant le nombre d'interventions concertées sans consentement envers les personnes vulnérables, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 novembre 2024 par Mme Prass (D'Arcy-McGee);

(Dépôt n° 2207-20250204)

La réponse à la question écrite n° 204 concernant les demandes de la Ville de Montréal au gouvernement du Québec afin d'améliorer la situation dans le Village à Montréal, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 novembre 2024 par Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger);

(Dépôt n° 2208-20250204)

4 février 2025

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 20 novembre 2024 par Mme Dufour (Mille-Îles) concernant la mise en œuvre d'une stratégie de développement de corridors ferroviaires à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

(Dépôt n° 2209-20250204)

---

Mme la présidente dépose :

Le diagramme de l'Assemblée en date du 4 février 2025;

(Dépôt n° 2210-20250204)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 5 février 2025, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2211-20250204)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 28, 29 et 30 janvier 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité.

(Dépôt n° 2212-20250204)

---

Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 28, 29 et 30 janvier ainsi que le 4 février 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement.

(Dépôt n° 2213-20250204)

4 février 2025

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les primes salariales octroyées au personnel d'encadrement et à la haute direction de Santé Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme l'importance de continuer le travail visant à contrer la menace économique que représente les tarifs douaniers proposés par l'administration Trump;

QU'elle réitère la nécessité de développer et de promouvoir encore davantage l'achat local et d'encourager les consommateurs québécois à acheter des produits du Québec;

QU'elle rappelle l'importance de poursuivre la diversification de nos marchés d'exportation afin de réduire notre dépendance économique envers le marché américain et d'accentuer nos échanges commerciaux avec les autres provinces canadiennes et le reste du monde;

QU'elle appelle tous les parlementaires et tous les Québécois à unir leurs efforts face à cette nouvelle menace économique.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

4 février 2025

---

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant une politique en matière de productivité au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon), présente une motion concernant les consultations du gouvernement du Québec pour redéfinir l'économie québécoise; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux;
  - la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;
  - la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal.
-

4 février 2025

---

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance publique afin de procéder à la deuxième phase des consultations particulières et auditions publiques.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 5 février 2025, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le ministre de la Santé exige des compressions budgétaires de 1,5 milliard de dollars au réseau de la santé d'ici le 31 mars 2025;

QU'elle rappelle que Santé Québec a aboli plusieurs centaines de postes à travers toutes les régions et annoncé de multiples réductions de services;

QU'elle reconnaisse que le système public de santé fait déjà face à un manque de personnel soignant, à des fermetures d'urgences et à la vétusté des établissements;

QU'elle exige que Santé Québec rende public le plan complet des compressions budgétaires en santé;

QU'enfin, l'Assemblée nationale reconnaisse que le gouvernement du Québec doit prendre la responsabilité des 1,5 milliard de dollars de compressions en santé et de ses conséquences sur les services aux citoyens.

4 février 2025

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Débats d'urgence

Avant que le débat d'urgence sur les tarifs douaniers américains ne s'engage, M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 4 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 20 minutes 34 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 51 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat d'urgence s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 91 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 5 février 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 18 h 05, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 février 2025, à 9 h 40.

---

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

**2699**